



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture Grade de technicien principal

Session 2023

Rapport n° 23012-02

établi par

Sylvie HUBIN-DEDENYS
Inspectrice générale

André KLEIN
Inspecteur général

Septembre 2023

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

RESUME.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
1. CADRE D'ORGANISATION DES CONCOURS	7
1.1. Nombre de places offertes.....	7
1.2. Calendrier des épreuves et lieux d'organisation	8
OPERATIONS	8
DATES DES INSCRIPTIONS	8
CLOTURE DES DEMANDES DE VISIOCONFERENCE.....	8
ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE *.....	8
DECLARATION DES ADMISSIBILITES	8
FIN DE DEPOT DES DOSSIERS RAEP DES ADMISSIBLES	8
EPREUVES ORALES.....	8
REUNION D'ADMISSION	8
PUBLICATION DES RESULTATS	8
1.3. Le jury.....	8
2. L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE.....	9
2.1. Sujets soumis aux candidats	9
2.1.1. Cadre réglementaire.....	9
2.1.2. Préparation des sujets.....	9
2.1.3. Contenu des sujets.....	10
2.2. Attentes et observations du jury.....	10
2.2.1. Première partie de l'épreuve : la note administrative	11
2.2.2. Deuxième partie de l'épreuve : les questions spécifiques à chaque spécialité	12
2.3. Résultats de l'admissibilité.....	13
2.3.1. Un nombre d'inscriptions et un taux de participation de plus en plus faibles. 13	
2.3.2 Résultats par spécialité	14
2.3.3. Commentaires sur la participation aux concours	14
3. L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION	15
3.1. Contenu de l'épreuve orale.....	15
3.2. Les attentes du jury	16
3.3. Les observations du jury par spécialité	17
3.3.1. Concours externe et interne de la spécialité VA.....	17

3.3.2. Concours externe et interne de la spécialité TEA	18
3.3.3. Concours externe et interne de la spécialité FTR	20
3.4. Résultats par spécialité.....	20
3.4.1. Notes obtenues à l'épreuve orale par spécialité.....	20
3.4.2. Résultats d'admission session 2023	21
CONCLUSION.....	22

RESUME

Les épreuves de la session 2023 des concours externes et internes pour le recrutement de techniciens supérieurs dans le grade de technicien principal du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire se sont déroulées entre le 2 février 2023 et le 17 mai 2023.

Ces concours étaient ouverts dans les trois spécialités du corps : Vétérinaire et Alimentaire (VA), Techniques et Économie Agricoles (TEA), Forêt et Territoires Ruraux (FTR).

Au total 50 places étaient offertes, se répartissant entre 27 places au titre du concours externe et 23 places au titre du concours interne, ces chiffres traduisant une hausse significative des recrutements offerts.

En 2023, 26 places ont été ouvertes en spécialité VA, 20 en spécialité TEA, et 4 en spécialité FTR. Un nombre de places ouvertes en hausse par rapport à l'année précédente pour les deux spécialités Vétérinaire et Alimentaire ainsi que Techniques et Économie Agricoles, tandis que les recrutements dans la spécialité Forêt et Territoires Ruraux restent stables à un niveau très faible.

Les épreuves écrites pour les 3 spécialités et les 2 voies de recrutement (externe et interne) se sont déroulées le 2 février 2023 dans 9 centres d'examen en métropole et Corse et dans 4 centres de collectivités ou départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Réunion, Martinique, Mayotte).

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris du 9 au 17 mai 2023.

La diminution du nombre de candidats se poursuit puisque 252 candidats seulement (162 femmes et 90 hommes) étaient inscrits dans les 2 voies de recrutement et les 3 spécialités. Moins des deux tiers des inscrits, soit 158 candidats, ont participé aux épreuves écrites, ce qui représente une diminution de plus de 20 % par an des candidats qui se présentent, tandis que le nombre de postes proposés ne cesse de croître.

Une analyse plus fine montre toutefois que, si le concours externe enregistre une baisse très significative des candidats, qui se traduit par une diminution de 37 % par an, en revanche le concours interne attire, chaque année, davantage de candidats.

76 candidats ont été déclarés admissibles, dans la moyenne des années précédentes (75 en 2022 et 78 en 2021).

Ont finalement été admis au grade de technicien principal 44 candidats au total, dont 24 en externe et 20 en interne (contre respectivement, 21 (2022) et 22 (2021) en externe et 17 (2022) et 21 (2021) en interne. Ceux-ci se répartissent entre 17 hommes et 27 femmes.

De fait, tous les postes n'ont pas été pourvus.

Par contre, une liste complémentaire a été établie pour le concours externe, dans la spécialité Vétérinaire et Alimentaire.

Corrélativement aux 158 candidats présents à l'écrit, le taux de réussite atteint 27,8 %, en progression constante par rapport aux années précédentes (18,7 % en 2022 contre 15,6 % en 2021).

Corrélativement aux 76 candidats présents à l'oral, le taux de réussite était cette année de 57,9 %, également en hausse significative par rapport aux années précédentes (50,7 % en 2022 et 55,1% en 2021).

Mots clés : concours technicien supérieur, technicien principal

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1. Le jury recommande aux candidats de veiller, en début de composition, à organiser et répartir leur temps entre les 2 parties de l'épreuve, de façon à les traiter entièrement.

R2. Le jury recommande aux candidats du concours interne de suivre le dispositif de préparation pour l'accès au corps de technicien supérieur organisé par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

1. CADRE D'ORGANISATION DES CONCOURS

1.1. Nombre de places offertes

Le concours de technicien principal 2023 a été ouvert dans les trois spécialités, Vétérinaire et alimentaire (VA), Techniques et économie agricoles (TEA), Forêts et territoires ruraux (FTR) et dans chacune de ces spécialités dans les 2 voies de recrutement, externe et interne.

Le nombre de places et leur répartition ont été fixés par arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 27 janvier 2023.

Les 50 places offertes, qui représentant une hausse de près de 32 % par rapport au nombre de places offertes l'année précédente, ont été réparties entre les 3 spécialités selon les 2 voies de recrutement (externe et interne) comme suit :

Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité	Concours externe	Concours interne
Vétérinaire et alimentaire	14	12
Techniques et économie agricoles	11	9
Forêts et territoires ruraux	2	2
Total : 50 places	27	23

L'évolution du nombre de places offertes sur les trois dernières années montre une hausse significative des recrutements.

Evolution du nombre de places au concours de TSMA 2

Années	Nombre de places		
	Externe	Interne	Total
2023	27	23	50
2022	21	17	38
2021	22	21	43

Un nombre de places ouvertes, en hausse par rapport à l'année précédente, pour les deux spécialités Vétérinaire et Alimentaire ainsi que Techniques et Économie Agricoles, tandis que les recrutements dans la spécialité Forêt et Territoires Ruraux restent stables à un niveau très faible.

Répartition des places proposées

Années/ Spécialités	VA	TEA	FTR	Total
2023	26	20	4	50
2022	16	18	4	38
2021	16	23	4	43

1.2. Calendrier des épreuves et lieux d'organisation

SESSION 2023

TECHNICIEN PRINCIPAL DU MASA

Arrêté d'ouverture Arrêté places	28 septembre 2022 27 janvier 2023
Avis au Journal Officiel	30 septembre 2022
Note de service Note de service places	SG/SRH/SDDPRS//2022-737 SG/SRH/SDDPRS/2023-65

OPERATIONS	DATES
Dates des inscriptions	Du 5 octobre au 4 novembre 2022
Clôture des inscriptions	22 novembre 2022
Clôture des demandes de visioconférence	3 janvier 2023
Épreuves écrites d'admissibilité *	2 février 2023
Déclaration des admissibilités	8 mars 2023
Fin de dépôt des dossiers RAEP des admissibles	24 mars 2023
Epreuves orales	Mardi 9 mai au mercredi 17 mai 2023 VA 9 au 17 mai TEA 9 au 12 mai FTR 15 au 16 mai
Réunion d'admission	17 mai 2023
PUBLICATION DES RESULTATS	18 mai 2023

* 9 centres d'épreuves écrites en métropole : AJACCIO, AMIENS, BORDEAUX, CACHAN, DIJON, LYON, MONTPELLIER, RENNES, TOULOUSE et 4 dans les départements et collectivités d'outre-mer LA GUADELOUPE, LA RÉUNION, LA MARTINIQUE et MAYOTTE.

1.3. Le jury

La composition du jury a été fixée par un arrêté ministériel en date du 13 octobre 2022.

La présidence du jury a été confiée à 2 membres du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) : Sylvie HUBIN-DEDENYS (IGPEF), présidente, et André KLEIN (IGSPV), vice-président.

Le jury comprenait, en outre, 14 membres titulaires et 1 membre suppléant, ayant des formations, des parcours et des compétences-métiers variés, appartenant à différents services et établissements publics du ministère de l'agriculture répartis sur tout le territoire : administration centrale, services déconcentrés (DRAAF, DDT, DDPP, DDETS-PP), ASP,

enseignants de lycées agricoles (EPLEFPA, LEGTA) ainsi que du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (DREAL).

Cette diversité des profils a été utilement mise à profit pour assurer la sélection des candidats dans les 3 spécialités et vérifier, à l'écrit ainsi qu'à l'oral, la maîtrise de leurs connaissances administratives, de leur environnement institutionnel et des connaissances scientifiques et techniques propres à chaque spécialité.

La participation au jury de personnes ayant des compétences spécialisées s'est avérée particulièrement utile pour la préparation et la correction des épreuves écrites d'admissibilité, qui comportent des questions techniques relevant du programme de chaque spécialité, ainsi que lors des épreuves orales pour évaluer le niveau technique des candidats et proposer les mises en situation les plus appropriées par rapport à leurs futurs métiers.

2. L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

2.1. Sujets soumis aux candidats

2.1.1. Cadre réglementaire

La nature et les modalités d'organisation des épreuves des concours externes et internes sont fixées par des arrêtés du 11 septembre 2012.

L'épreuve d'admissibilité, affectée du coefficient 4, consiste en une épreuve écrite de 4 heures, identique pour les concours interne et externe, comportant deux parties :

« La première partie de l'épreuve d'admissibilité doit permettre de vérifier la clarté et la concision de l'expression écrite et les capacités d'analyse du candidat. Elle consiste en la rédaction d'une note administrative ou d'un courrier à partir d'un ensemble de documents concernant un sujet à caractère professionnel. » Cette première partie est commune à toutes les spécialités.

« La seconde partie de l'épreuve d'admissibilité doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à mettre en pratique ses connaissances théoriques. Elle consiste en la réponse à une série de questions faisant appel à des connaissances techniques et scientifiques relevant de la spécialité. Les questions peuvent s'appuyer sur des documents fournis aux candidats. »

2.1.2. Préparation des sujets

Une formation des membres du jury à la préparation de l'épreuve écrite a été assurée par le cabinet « Excellens formation » pendant une matinée.

Un atelier de préparation des sujets d'écrit a suivi cette formation.

Les membres du jury ont proposé des sujets dans chaque spécialité, à la fois un sujet principal et un sujet de secours.

Plusieurs thèmes ont été proposés par les membres du jury pour la première partie de l'épreuve.

Les membres du jury, enseignants, ont préparé les questions techniques et scientifiques de spécialité pour la deuxième partie de l'épreuve.

Un travail important de mise au point des sujets définitifs, principaux et de secours, a été nécessaire post-atelier entre les auteurs et la présidence du jury.

Ont notamment été précisées au cours de cette préparation :

- la couleur différenciée selon les spécialités de la première page des épreuves, de façon à faciliter l'identification des sujets,

- les conditions d'organisation de la correction,
- les règles de composition pour les candidats (ex : obligation de composer les deux parties de l'épreuve sur deux copies distinctes, possibilité pour les candidats de commencer par l'une ou l'autre partie),
- la répartition des points entre les 2 parties, indiquée sur les sujets,
- le degré de précision de la notation,
- les conditions de communication des documents entre les membres du jury et le bureau des concours, en mode crypté.

Une attention particulière a été accordée à la taille et à la lisibilité des documents annexés aux sujets.

Des relectures des versions définitives des sujets des différents concours ont été réalisées par la présidente et le vice-président avec le bureau des concours en décembre 2022, avant tirage et expédition aux différents centres des concours.

2.1.3. Contenu des sujets

2.1.3.1. Première partie du sujet : rédaction d'une note administrative sur la stratégie « One Health » et sa mise en œuvre au niveau régional et départemental

La première partie de l'épreuve écrite, notée sur 12 points, est commune aux trois spécialités et aux concours internes et externes.

Il était demandé aux candidats de préparer une note de synthèse à l'attention d'un directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), exposant les bases de la stratégie « One Health », qui met en lumière les relations entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes, ainsi que ses enjeux, et de décliner la mise en œuvre au niveau régional et départemental de l'action 20 du 4ème plan national santé environnement (PNSE4), dont l'objectif est la surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses.

L'ensemble des éléments de réponse nécessaires pour traiter ces questions figuraient dans les six documents joints au sujet remis aux candidats.

2.1.3.2. Seconde partie du sujet : réponse à une série de questions techniques propre à chaque spécialité

La série de questions, notée sur 8 points, est spécifique à chaque spécialité, mais est identique pour le concours externe et pour le concours interne à l'intérieur de chaque spécialité.

Pour la session 2023, les questions ont porté :

- en spécialité vétérinaire et alimentaire (VA), sur les infections dues à des shigatoxines issues des bactéries *Escherichia coli* et au plan de maîtrise sanitaire associé,
- en spécialité techniques et économie agricole (TEA), sur les enjeux économiques de la conversion en agriculture biologique,
- en spécialité forêts et territoires ruraux (FTR), sur la situation des forêts normandes face au changement climatique.

2.2. Attentes et observations du jury

Certains candidats semblent avoir eu un problème de gestion du temps et n'ont pas remis de copie complète (soit la 2ème partie était absente, soit le sujet était partiellement traité).

Recommandation 1 : Le jury recommande aux candidats de veiller, en début de composition, à organiser et répartir leur temps entre les 2 parties de l'épreuve, de façon à les traiter entièrement.

2.2.1. Première partie de l'épreuve : la note administrative

Sur la forme :

Le jury attendait une copie lisible, correctement rédigée, sans fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe, correspondant à la situation administrative concrète proposée.

Le jury a constaté trop de fautes d'orthographe ainsi que des tournures de phrases maladroites.

Quelques candidats ont remis des copies illisibles, couvertes de ratures et badigeonnées de correcteur, ce qui a nui à leur lecture. Certaines copies présentaient des phrases trop longues sans ponctuation appropriée, et manquaient de clarté et de concision, alors qu'il était attendu une analyse synthétique qui se traduise par des phrases courtes dans une formulation directe.

Le jury attendait une note structurée selon un plan énoncé en introduction, suivi de parties et sous parties argumentées selon les points à traiter, qui se termine par une conclusion pertinente.

Le jury a constaté que, de ce point de vue, l'exercice de la note administrative interne n'était pas maîtrisé par un certain nombre de candidats, tant au niveau du concours interne que du concours externe. Si un effort était perceptible au niveau de l'introduction, les parties et sous parties du plan étaient souvent déséquilibrées, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Le jury précise qu'une numérotation et un titre approprié de chaque partie et sous partie améliorent la clarté de la copie et en facilitent la lecture et la compréhension. Enfin, pour de nombreuses copies, la conclusion est souvent absente ou peu pertinente.

Les candidats doivent avoir conscience que le style d'une note administrative n'est pas celui d'une dissertation.

Sur le fond :

Le jury attendait une note administrative pour le DRAAF participant à une réunion régionale sous l'égide du préfet, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National Santé Environnement PNSE4, au niveau régional et départemental.

La majorité des candidats a respecté le formalisme de la note mais celle-ci ne présentait pas toujours le cadre convenu (origine, destinataire, objet, ...). Certains candidats n'ont pas identifié le destinataire de la note, en choisissant le chef de service au lieu du directeur régional. De plus, le contexte de la réunion préfectorale n'a été que peu évoqué, rendant le contexte de la note d'autant plus imprécis.

Peu de copies ont rappelé le contexte sanitaire et l'épisode Covid 19 au niveau de l'introduction. Les candidats ont eu du mal à élaborer un plan construit autour d'un enchaînement logique, développant le concept « *One Health* » dans l'élaboration du PNSE4, ainsi que la présentation de l'action 20 en lien avec les actions de surveillance de la faune sauvage et des zoonoses par les services départementaux et régionaux associés. D'ailleurs, certains candidats n'ont même pas mentionné l'action 20 du PNSE4, alors que celle-ci était expressément mentionnée dans la commande de la note.

Si les bases et les enjeux du concept « *One Health* » ont été correctement décrits, certaines copies révèlent une difficulté à relier le PNSE4 à ce concept, voire présentent uniquement le concept « *One Health* » ou le PNSE4. Le jury regrette une sélection insuffisante, voire erronée, des documents mis à disposition.

La compréhension globale du sujet qui repose sur l'approche intégrée, interdisciplinaire et interministérielle du concept « *One Health* » est malheureusement souvent absente, alors que cette notion est fondamentale, tout comme la prise en compte de l'environnement.

Si les candidats ont largement évoqué le volet biodiversité, certains d'entre eux n'ont pas réussi à se projeter dans la situation proposée, à savoir dans le contexte des politiques publiques relatives à la santé animale que porte le ministère en charge de l'agriculture.

Le jury note que la déclinaison régionale du PNSE4 a fréquemment été ignorée, tout comme la surveillance des maladies animales potentiellement zoonotiques. Ainsi les candidats ont rarement cité les plateformes d'épidémiosurveillance et n'ont pas suffisamment décrit les actions des services départementaux et régionaux en gestion des risques sanitaires.

La surveillance de la faune sauvage était également à prendre en compte, notamment en explicitant le réseau SAGIR (réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres) ainsi que les actions de l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

2.2.2. Deuxième partie de l'épreuve : les questions spécifiques à chaque spécialité

Dans la deuxième partie, comportant une liste de questions, il était attendu des candidats une bonne maîtrise des connaissances techniques et scientifiques de base dans leur spécialité et une aptitude à appliquer leurs connaissances à des situations concrètes.

A l'instar de la première partie, les copies de la deuxième partie sont d'un niveau très hétérogène. En dehors de certaines copies de bonne qualité, le jury a relevé des oublis ou des questions non traitées lorsque la question comportait plusieurs sous-questions et s'est interrogé sur les raisons de ces omissions (stress, manque d'attention, mauvaise gestion du temps...).

Dans toutes les spécialités beaucoup de candidats semblent ne pas avoir des connaissances de base scientifiques et techniques suffisantes.

En VA, les questions posées étaient relatives aux dangers microbiologiques liés aux contaminations alimentaires par des souches virulentes d'*Escherichia coli* et aux mesures de prévention qui s'y rapportent.

Sur la forme, le jury a apprécié que, dans l'ensemble, les réponses aux questions aient été plutôt concises.

Sur le fond, le jury a noté une assez mauvaise connaissance générale des caractéristiques microbiologiques des bactéries, de certains facteurs de leur multiplication et de l'intérêt de l'analyse de leur génome. En revanche, les aliments concernés, les différents aspects du plan de maîtrise sanitaire et de la méthode des 5 M sont plutôt bien cernés.

En TEA, les questions posées, initiées à partir d'un texte de comparaison des coûts économiques des productions en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique, concernaient l'économie agricole et l'agronomie.

Le jury a constaté que la présentation et la lisibilité des copies étaient dans l'ensemble correctes. En revanche, sur le fond, plusieurs questions n'ont pas été traitées et quand elles l'étaient, les réponses étaient souvent approximatives voire incomplètes.

En FTR, les questions posées étaient initiées à partir d'une note relative à la situation des forêts normandes face au changement climatique et aux documents annexés. Elles faisaient appel à des connaissances de base en matière de gestion des peuplements forestiers et d'écologie.

Sur la forme, l'orthographe et la syntaxe étaient corrects, même si certaines réponses manquaient de clarté ou étaient insuffisamment développées.

Par contre, le jury a constaté une grande disparité de niveau entre les candidats. Si certains maîtrisaient le vocabulaire technique forestier et étaient capables d'engager une réflexion en terme de gestion forestière, d'autres faisaient étalage de graves lacunes techniques, en proposant des modalités de gestion aberrantes.

Recommandation 2 : Le jury recommande aux candidats du concours interne de suivre le dispositif de préparation pour l'accès au corps de technicien supérieur organisé par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

2.3. Résultats de l'admissibilité

2.3.1. Un nombre d'inscriptions et un taux de participation de plus en plus faibles

Le nombre d'inscriptions diminue d'année en année. Cette diminution concerne avant tout le concours externe qui enregistre une baisse significative des candidats, d'environ 37% par an, quand, dans le même temps le concours interne attire un peu plus chaque année de candidats.

Sur les 252 candidats inscrits dans les 2 voies de recrutement et les 3 spécialités, 158 candidats seulement ont participé à l'épreuve écrite, Ce taux de participation de 63 % est en chute significative par rapport aux années précédentes, au cours desquelles il s'élevait à 75 % en 2022 et 70 % en 2021

Evolution du nombre d'inscriptions au concours TSMA2 selon la spécialité

Années	VA		TEA		FTR		Total		
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	
2023	82	55	48	43	21	3	151	101	252
2022	90	58	48	33	32	11	170	102	272
2021	98	45	90	37	118	4	306	86	392

Evolution du taux de participation à l'épreuve écrite d'admissibilité

Années	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'écrit	Taux de participation
2023	252	158	63%
2022	272	203	75%
2021	392	275	70%

Evolution du nombre de participants à l'écrit selon le type de concours et la spécialité

Années	VA		TEA		FTR		Total		
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	
2023	52	42	24	33	5	2	81	77	158
2022	76	41	36	25	18	7	130	73	203
2021	78	37	57	28	72	3	207	68	275

Sur les 81 candidats qui se sont présentés au titre du concours externe et les 77 candidats au titre du concours interne, 30 % d'entre eux ont obtenu une note éliminatoire inférieure à 8/20.

76 candidats ont été déclarés admissibles.

50 places à pourvoir
252 admis à concourir
158 présents à l'écrit
dont 81 aux concours externes et 77 aux concours internes
48 notes éliminatoires
76 admissibles (48,10 % des présents)

2.3.2 Résultats par spécialité

	VA			TEA			FTR			Total
	candidats		admissibles	candidats		admissibles	candidats		admissibles	
	Admis à concourir	présents		Admis à concourir	présents		Admis à concourir	présents		
Externe	82	52	25	48	24	14	21	5	4	43
Interne	55	42	18	43	33	13	3	2	2	33
Total	137	94	43	91	57	27	24	7	6	76

Les seuils d'admissibilité fixés par le jury ont été les suivants :

Vétérinaire et alimentaire :

- concours externe : 10,40 /20
- concours interne : 9,70 /20

Techniques et économie agricoles :

- concours externe : 9,50 /20
- concours interne : 10,50 /20

Forêts et territoires ruraux :

- concours externe : 8 /20
- concours interne : 8 /20

2.3.3. Commentaires sur la participation aux concours

Concours externe	VA	TEA	FTR	Total
Nombre de places ouvertes	14	11	2	27
Nombre de candidats présents	52	24	5	81
Ratio places / candidats (%)	26,92 %	45,83 %	40 %	33,33 %

L'évolution du ratio de places ouvertes par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves écrites est le suivant :

- en 2021, 22 places pour 207 candidats soit 10 %,

-en 2022, 21 places pour 130 candidats soit 16,10 %.

-en 2023, 27 places pour 81 candidats soit 33,33 %

Soit, en 2023, un ratio particulièrement élevé de réussite au concours externe avec 3 candidats pour 1 poste.

A l'inverse de l'année précédente, la pression de sélection était cette année particulièrement faible au concours externe dans la spécialité FTR.

Concours interne	VA	TEA	FTR	Total
Nombre de places ouvertes	6	9	2	17
Nombre de candidats présents	41	25	7	73
Ratio places/candidats (%)	14,6 %	36 %	28,6 %	23,3 %

Avec 73 candidats pour 17 places, la participation au concours interne est plus faible que celle enregistrée au concours externe.

Les ratios candidats/places (4,3 en moyenne) dans le concours interne sont plus élevés que dans le concours externe (3 candidats par place offerte), surtout en spécialité VA (6,8 pour le concours interne contre 3,7 dans le concours externe).

3. L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

3.1. Contenu de l'épreuve orale

La nature et les modalités d'organisation des épreuves orales du concours de TSMA2 sont fixées par les arrêtés du 11 septembre 2012 précités.

Avant l'épreuve orale, chaque candidat au titre du concours interne a renseigné un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) et pour le concours externe un dossier de présentation comportant un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Le jury s'est appuyé sur ce dossier pour conduire l'entretien avec chaque candidat.

Dans le concours interne comme dans le concours externe, l'épreuve (coefficient 4) consiste en un entretien de 40 mn comportant deux parties : un exposé du candidat d'une durée de 10 mn maximum présentant sa formation, son parcours professionnel ainsi que ses motivations, suivi d'un échange de 30 mn avec le jury.

RAPPEL : Article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2012 relatif au concours externe :

« L'épreuve orale d'admission débute par un exposé du candidat présentant sa formation et, le cas échéant, son parcours professionnel, et se poursuit par un échange avec le jury visant à mettre en évidence les aptitudes du candidat à la communication, ses capacités de réaction, ses motivations, sa représentation des métiers de technicien, son sens du service public, sa capacité à mettre en pratique ses connaissances théoriques et à se comporter dans l'environnement professionnel propre à la spécialité au titre de laquelle il concourt. Le jury peut poser au candidat des questions destinées à vérifier sa connaissance de l'organisation administrative de la France et des missions du ministère chargé de l'agriculture (durée : quarante minutes, dont dix minutes maximum pour la présentation ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de présentation comportant un curriculum vitae limité à une page, la justification de la ou des activités professionnelles s'il y a lieu et une lettre de motivation d'une page maximum ».

Article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2012 relatif au concours interne :

« L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles acquises par les candidats, leurs connaissances et leur aptitude à exercer les fonctions dévolues aux techniciens principaux du ministère chargé de l'agriculture.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat, le jury s'appuie sur un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique professionnelle relevant de la spécialité au titre de laquelle il concourt et lui poser des questions destinées à vérifier sa connaissance de l'organisation administrative de la France et des missions du ministère chargé de l'agriculture (durée : quarante minutes, dont dix minutes au plus de présentation ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle ».

3.2. Les attentes du jury

De manière générale, les attentes du jury ne sont pas différentes d'une année sur l'autre, et les constats sur la forme et la qualité des prestations diffèrent peu.

Les critères d'évaluation du jury portaient sur :

L'aptitude à communiquer

Le jury a évalué les capacités du candidat à expliquer et présenter clairement en 10 minutes maximum sa formation, son parcours et ses motivations. Le jury a notamment tenu compte de la fluidité et de la qualité de l'expression ainsi que de la structuration de l'exposé.

Les connaissances techniques et l'aptitude à les mettre en pratique

Il était attendu des candidats qu'ils maîtrisent les connaissances techniques et scientifiques de base dans leur spécialité et qu'ils soient capables d'appliquer leurs connaissances à des situations concrètes.

Par des questions et des mises en situation courantes relevant du programme du concours, le jury a vérifié les connaissances techniques et professionnelles des candidats dans leur spécialité, leur mise en pratique dans l'environnement professionnel et la connaissance de l'environnement administratif. Les questions ont notamment porté sur l'organisation administrative française et européenne, sur les missions, l'organisation des services et les principales politiques publiques portées par ministère en charge de l'agriculture.

Le jury s'est également efforcé de vérifier le positionnement du candidat en qualité de fonctionnaire et plus particulièrement de TSMA 2 (connaissance des principaux droits et devoirs d'un fonctionnaire et des missions dévolues aux techniciens principaux).

Le comportement en situation professionnelle

Par différentes mises en situation, le jury a évalué la capacité du candidat à travailler en équipe, à comprendre les consignes et à rendre compte dans un cadre hiérarchique. Il a également évalué son aptitude à l'encadrement (lié à l'accès au grade de principal) et ses compétences d'organisation (aptitude à gérer et prioriser ses missions).

Les qualités personnelles en vue de l'adaptation au métier

Parmi les qualités requises, le jury a notamment évalué la motivation, la fiabilité, la loyauté, le devoir de réserve ainsi que l'obéissance hiérarchique. A travers des cas concrets, le jury a apprécié la capacité du candidat à se projeter dans d'autres environnements, sa capacité d'adaptation ainsi que son aptitude à être force de proposition.

3.3. Les observations du jury par spécialité

Les attentes du jury ne sont pas différentes d'une année sur l'autre, y compris en spécialités, et les constats sur la forme et la qualité des prestations diffèrent peu.

3.3.1. Concours externe et interne de la spécialité VA

Les points positifs

Si l'on excepte les quelques candidats, manifestement non préparés et ne disposant pas du minimum de connaissances requises, la plupart des candidats ont réalisé des exposés clairs et structurés dans le temps imparti (10 mn voire légèrement moins), décrivant leur cursus de formation et leur parcours de carrière, montrant ainsi leur entraînement à l'épreuve.

Tous les candidats se sont exprimés correctement de façon posée.

Les candidats identifient et définissent clairement les enjeux et les objectifs de leurs métiers et ont conscience de l'importance de leurs missions d'intérêt général pour garantir la sécurité de la chaîne alimentaire (sécurité alimentaire des consommateurs, protection du bien-être animal).

Les questions posées étaient variées. Certaines étaient présentées sous forme de mises en situation simples et habituelles pour un technicien principal affecté en abattoir ou chargé de mission d'inspection en hygiène alimentaire.

Les réponses ont montré que la plupart des candidats possèdent les connaissances techniques nécessaires pour exercer les fonctions de TSMA 2 dans leur domaine de formation ou d'activités : ceux ayant déjà exercé en abattoir connaissent les maladies à rechercher, les différentes étapes de contrôle en abattoir, les protocoles à respecter en cas de suspicion de maladies, les règles d'hygiène...

Les points à améliorer

Les candidats ont souvent une vision trop spécialisée, voire restrictive, des fonctions de TSMA2, limitée à leur spécialité et parfois même à leur seul domaine d'activité ou d'expérience. Par exemple certains techniciens travaillant en abattoir ont des difficultés à envisager l'exercice d'autres fonctions, y compris dans la spécialité VA.

Les candidats méconnaissent trop souvent l'origine des règles qu'ils appliquent ou auront à appliquer et n'ont pas cherché à la connaître (par exemple méconnaissance de l'origine communautaire des règlements sur l'hygiène).

La majorité des candidats ne maîtrisent pas l'environnement administratif et ont des lacunes fondamentales sur l'organisation administrative française, sur les institutions européennes ainsi que sur le ministère chargé de l'agriculture lui-même : des candidats au concours interne et des candidats au concours externe, déjà en fonction dans des services déconcentrés du ministère, ne disposent pas de notions basiques relatives aux missions principales des DRAAF, au rôle du préfet représentant de l'État ou au déroulement de la procédure judiciaire (ignorance du mode d'établissement d'un procès-verbal et du rôle du procureur de la République...).

De façon générale le jury a relevé un manque d'ouverture et une difficulté pour les candidats à se projeter dans d'autres environnements ou d'autres fonctions que leur activité actuelle : très peu avaient pris connaissance du statut des TSMA2 et avaient conscience que le grade

de principal leur permettrait d'assurer des tâches d'encadrement. Peu de candidats y avaient réfléchi ou avaient envisagé ces futures prérogatives.

La motivation de fond des candidats a été en général peu explicitée. Pour la plupart elle semble limitée à la volonté de progresser dans le même métier et d'acquérir un grade supérieur sans intention de modifier leurs missions et leurs perspectives. Seuls quelques candidats ont formulé un projet d'évolution de carrière lié à l'acquisition du grade de principal. Ce concours est perçu en général comme une validation ou une reconnaissance du mérite, et non comme une étape s'inscrivant dans un parcours cohérent de carrière.

3.3.2. Concours externe et interne de la spécialité TEA

Les points positifs

En majorité, les exposés ont été clairs, structurés et cadrés dans le temps imparti (10 mn), démontrant une bonne préparation de l'épreuve, et la capacité, pour certains, à maîtriser un stress perceptible.

Une grande partie des expériences professionnelles des candidats concernaient la mise en œuvre de la PAC (politique agricole commune), en relation avec l'instruction des dossiers de demande d'aides et le contrôle de ces aides sur document ou sur le terrain. Les enjeux et les objectifs de ces métiers étaient en général bien identifiés, avec une conscience forte de la nécessité d'encadrer la mise en œuvre de cette politique afin de la justifier et d'éviter les refus d'apurement des comptes.

La phase de questions/réponses a porté sur des questions très variées et les connaissances techniques ont été testées, à la fois dans le domaine du candidat et en marge de son domaine. Des mises en situation professionnelles, simples et habituelles pour un technicien principal, ont été proposées, afin d'apprécier l'adaptation du candidat aux différents métiers exercés ainsi que sa capacité d'encadrement.

Les réponses ont montré que la plupart des candidats sont attachés au service public, ont les connaissances techniques essentielles nécessaires pour exercer les fonctions de TSMA 2 dans leur domaine de formation ou d'activités. Les candidats se sont bien prêtés aux exercices de mises en situation. Un intérêt à l'égard de domaines ou de structures proches voire différents de l'activité professionnelle actuellement exercée par le candidat ont été appréciés par le jury, démontrant ainsi la préparation du candidat à l'accès au grade de principal, sa curiosité et sa capacité à se projeter dans un autre devenir professionnel : par exemple un intérêt pour le travail exercé en DRAAF par rapport aux DDT(M) ou à l'ASP ou des connaissances sur les aides d'un autre pilier de la PAC que celui pratiqué habituellement. Le jury a également été amené à questionner les candidats sur des sujets d'actualité liés aux missions du ministère en charge de l'agriculture.

Quelques candidats ont formulé un projet d'évolution de carrière lié à l'accès au grade de principal et ont exprimé le souhait de poursuivre leur activité dans une fonction d'encadrement.

Les points à améliorer

Le manque de préparation de certains candidats est manifeste. Ceux-ci arrivent à l'oral en improvisant, par manque de temps ou de motivation, ou pour s'entraîner à l'oral en vue d'un autre concours, alors que cette démarche n'est productive ni pour le jury ni pour eux-mêmes et donc peu recommandée.

Concernant les exposés, quelques candidats ont largement sous utilisé le temps de 10 mn imparti, ce qui témoigne d'une impréparation de l'exposé que le jury a sanctionnée dans sa notation.

D'autres candidats ne sont pas du tout en capacité de gérer leur stress. Dans ce cas, il devient difficile pour le jury de déterminer si le défaut de qualité des réponses est dû au stress ou au manque de maîtrise des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Aussi les candidats disposant de peu d'aisance orale ou manquant d'assurance gagneraient à être mieux formés et préparés.

Quelques candidats envisagent également l'entretien avec le jury comme un jeu de questions réponses, sans prendre de hauteur de vue par rapport au sujet évoqué

Le jury conseille aux candidats de préparer cette épreuve en se renseignant davantage sur l'actualité du ministère chargé de l'agriculture et les sujets en lien avec l'agriculture, aussi bien au niveau mondial et européen, que national et départemental, voire local. Ainsi les candidats pourront-ils apporter des réponses argumentées avec une vision transversale et le recul nécessaire à l'exercice de leurs futures missions.

De manière générale, le fait pour un candidat d'indiquer aux membres du jury qu'il n'a pas d'éléments de réponse à une question particulière est toujours préférable à une réponse erronée, énoncée sans hésitation.

Comme dans les autres spécialités, le jury a été frappé par le manque de maîtrise de l'organisation administrative française et européenne ainsi que du ministère chargé de l'agriculture, même pour des candidats au concours interne ou externe déjà en fonction dans des services déconcentrés du ministère. Les missions principales des différents niveaux du ministère (administration centrale, DRAAF, DDT(M) et le rôle du préfet sont méconnus.

Beaucoup de candidats donnent l'impression d'appliquer des procédures sans les replacer dans un cadre juridique ou institutionnel.

Les candidats ignorent trop souvent l'origine des règles qu'ils appliquent ou auront à appliquer, voire n'ont pas cherché à les connaître (par exemple méconnaissance de l'origine communautaire des textes régissant la PAC).

Le jury s'est ainsi interrogé sur la formation à l'INFOMA qui pourrait être renforcée sur l'acquisition des bases de la citoyenneté, notamment le rôle des différents échelons de l'organisation administrative française, les missions des collectivités territoriales, du Parlement et du Gouvernement, la place du pouvoir réglementaire, la hiérarchie des normes en partant de l'Union européenne jusqu'aux guides pratiques de procédure.

De façon générale le jury a relevé un manque d'ouverture et une difficulté pour les candidats à se projeter dans d'autres environnements ou d'autres fonctions que leur activité actuelle.

Les candidats ont souvent une vision trop réductrice des fonctions de TSMA2, limitée à leur spécialité et parfois à leur seul domaine d'activité ou d'expérience, ce qui dénote un manque d'intérêt pour l'ensemble des missions du ministère et de ses établissements publics.

Peu de candidats avaient réfléchi ou envisagé d'évoluer à la suite de leur réussite éventuelle au concours, en assurant notamment des fonctions d'encadrement.

Même si la réussite à ce concours ne mettra pas tous les agents en position d'encadrant, beaucoup de candidats ne démontrent pas de capacités managériales, voire ne disposent pas des notions basiques nécessaires

Les motivations de fond des candidats du concours interne sont en général peu explicitées et ne reposent souvent que sur la reconnaissance de l'expérience acquise et le souhait de bénéficier d'une promotion, sans intention d'évoluer.

Les candidats en poste (titulaires et vacataires) ont tout intérêt à évaluer leurs besoins de formation pour évoluer professionnellement.

Peu de candidats avaient préparé ce point soulignant un manque de préparation et de projection vers les futurs postes évoqués lors de l'épreuve orale.

Le service public, souvent cité comme une motivation forte par les candidats, reste un concept assez flou.

Chez beaucoup de candidats, le jury a observé une relative méconnaissance des grands principes du service public. Les nouvelles thématiques égalité, diversité, laïcité, qui constituent désormais une exigence requise pour tout agent de la fonction publique ne sont pas davantage appropriées. Les droits et devoirs du fonctionnaire sont soit méconnus, soit récités de façon mécanique, sans nécessairement en comprendre toutes les nuances.

3.3.3. Concours externe et interne de la spécialité FTR

Points positifs et constats

La plupart des candidats avaient préparé leur exposé ce qui leur a permis de faire des présentations claires et structurées dans le temps prévu par la réglementation (10 mn maximum).

Certains ont su bien valoriser auprès des membres du jury des expériences professionnelles particulièrement variées.

L'ensemble des candidats étaient attentifs aux questions posées et s'exprimaient dans un langage approprié à leurs futures postures administratives (relations hiérarchiques, contacts avec des usagers, situations de contrôle...)

La plupart d'entre eux ont exprimé leur motivation à travailler au service de l'Etat, en insistant sur l'importance des enjeux liés à leurs futures missions de service public.

Les points à améliorer

Le niveau des candidats était très hétérogène. Certains candidats n'avaient toutefois pas une maîtrise suffisante des connaissances scientifiques et techniques nécessaires, parfois même dans leur domaine actuel d'activité.

Le manque de curiosité, qui ne les a pas conduits à s'informer, fait qu'ils n'ont pas une vision juste des métiers de TSMA et des différentes spécialités liées à ce statut.

Le sens qu'ils donnent à leur futur métier est parfois celui d'une activité militante de préservation de la nature.

Il est important que des candidats prennent la peine de s'informer sur l'organisation administrative française, les différents échelons du ministère et ses principaux opérateurs. Ils n'ont pas les notions de base sur les missions du ministère et ses services déconcentrés, même lorsqu'ils ont déjà une expérience en DDT. Leur connaissance est limitée à l'activité du service où ils exercent ou ont exercé.

3.4. Résultats par spécialité

Toutes les épreuves orales ont eu lieu en présentiel du 9 au 17 mai 2023. Le jury s'est scindé en 3 sous-jurys par spécialité pour interroger les candidats. Chaque sous-jury comprenait 4 membres (le président ou le vice-président et 3 membres de jury).

3.4.1. Notes obtenues à l'épreuve orale par spécialité

Sur les 76 candidats retenus à l'issue de l'épreuve d'admissibilité, 72 se sont présentés à l'épreuve d'admission (absents : 1 en VA EXT, 2 en TEA INT, et 1 en FTR EXT) :

- en VA ext, notes de 5,50 à 17,75/20,
- en VA int, notes de 4,50 à 18,00/20
- en TEA ext, notes de 6,50 à 19,00/20,
- en TEA int, notes de 4,75 à 18,75/20,
- en FTR ext notes de 5,25 à 15,75/20,

- en FTR int notes de 17,25 à 18,25/20,

Les candidats ayant une note inférieure à 8/20 ont été éliminés.

3.4.2. Résultats d'admission session 2023

Après délibération les résultats sont les suivants :

Spécialités	Nombre de places à pourvoir (50)	Postes proposés	Résultats		
			Nombre d'admis (44)	Hommes	Femmes
VA externe	14	Programme 206	14	5	9
VA interne	12	Programme 206	11	6	5
TEA externe	11	2 places Programme 206, 6 places Programme 215, 2 places ASP, 1 place FranceAgriMer	9	2	7
TEA interne	9	1 place Programme 206, 6 places Programme 215, 2 places ASP	7	2	5
FTR externe	2	Programme 215	1	0	1
FTR interne	2	Programme 215	2	2	0

Programme 206 : financement des actions mises en œuvre pour assurer la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation.

Programme 215 : financement de la conduite et du pilotage des politiques de l'agriculture

Toutefois certains candidats ayant fait l'objet d'une note éliminatoire à l'oral (inférieure à 8/20), tous les postes n'ont pas été pourvus dans les différentes spécialités. : Vétérinaire et Alimentation concours interne (1/12 postes), Techniques et Économie agricoles, concours externe (2/11 postes) et interne (2/9 postes), Forêt et Territoires Ruraux concours externe (1/2 postes).

Ont été admis 44 candidats qui se répartissent entre 17 hommes et 27 femmes.

Une liste complémentaire comportant 2 candidats a été établie pour le concours externe dans la spécialité Vétérinaire et Alimentaire.

CONCLUSION

La session 2023 des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs (grade de technicien principal) du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'est déroulée de façon satisfaisante,

L'ensemble du jury, quels que soient les services d'origine de ses membres, a travaillé dans un esprit de cohésion pour évaluer avec bienveillance les candidats au cours des épreuves.

La participation au concours interne, bien qu'en progression, reste plus faible que celle du concours externe. La promotion des concours doit être renforcée, notamment en ce qui concerne le concours interne.

L'impréparation de nombreux candidats sur les questions de base concernant la nature du métier qu'ils seront amenés à exercer, sur leur environnement institutionnel ainsi que sur le programme technique et scientifique de leur spécialité est à souligner.

Signature des auteurs

Sylvie HUBIN-DEDENYS

André KLEIN